

*En 2023 : 20 sessions de formation toutes thématiques ont été réalisées – 188 stagiaires formés – Une note de satisfaction de 9.40/10 a été attribuée*

## PROGRAMME

### Formation sur les prairies permanentes de fauche

**Public visé :** Agriculteurs(rices)

**Pré-requis :** Eleveurs signataires des MAEC PRA1, OUV2, ESP2, ESP3 (+PRA3 pour le Briançonnais)

En présentiel

**Mardi 04 Juin 2024**

**1 jour – 9h00 à 17h00**

**7h en présentiel**

**Lieu : L'Argentière la Bessée**

**Accessibilité PMR :** Contacter la personne référente handicap pour de plus amples renseignements :  
**Sophie LECLERCQ 07 88 29 15 03**

**Intervenants :**

Sébastien GUION - Chargé de mission Climat, référent Bio régional Elevage -CA 05

Cédric DENTANT - Botaniste au Parc national des Écrins & Expert européen flore et milieux naturels alpins ou Olivier SENN - Docteur en écologie et phyto écologie indépendant

**Responsable de stage :**

Muriel DELLADOVA - PNE

**Contact – Inscription Formation :**  
**Sophie LECLERCQ**  
**07 88 29 15 03**

[formation@hautes-alpes.chambagri.fr](mailto:formation@hautes-alpes.chambagri.fr)

[www.chambre-agriculture05.fr](http://www.chambre-agriculture05.fr)

### Objectifs

- Connaître les différents types de prairies de son Secteur
- Connaître les enjeux écologiques des prairies de fauche
- Connaître les enjeux agricoles des Plans Prévisionnels de Fumure (PPF)
- Déterminer les plantes indicatrices de l'équilibre écologique
- S'approprier les pratiques agroécologiques en fonction des leviers identifiés le matin

### Contenu

- Définition des typologies des prairies (leurs caractéristiques, leurs impacts sur l'environnement et leurs empreintes sur leur écosystème)
- Présentation des atouts des prairies permanentes fauchées : Leurs rôles, leurs importances pour la biodiversité
- Identifier les leviers pour améliorer sa prairie et la qualité de son sol (date de fauche/alternances, pâturage, intensité)
- Reconnaître les plantes bio indicatrices de l'équilibre et du déséquilibre des végétations
- Choisir des leviers agroécologiques pour corriger ces déséquilibres. Piste d'actions à envisager pour les corriger

### Méthodes pédagogiques

- Support photos, vidéos
- Visite de 2 parcelles
- Analyse comparée

### Evaluation

- Évaluation sur les connaissances acquises via QCM

## ▲ **Nature et caractéristiques de l'action de formation :**

Cette action qui contribue au développement des compétences entre dans la catégorie « Actions de formation » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail. La formation pourra se dérouler soit en classe en présentiel, soit sur une plateforme d'apprentissage en distanciel, soit en situation de travail. Le rythme la durée et les modalités pédagogiques sont spécifiés dans le programme.

## ▲ **Modalité d'inscription et justificatifs :**

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation, le bulletin d'inscription valant contrat ou convention est à renvoyer au plus tard 2 semaines avant le début de la formation. L'inscription est nominative et constitue une commande ferme. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, ...).

La convocation, envoyée 10 jours avant le démarrage du stage, tient lieu de validation de l'inscription, dès lors que le règlement nous est parvenu.

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage et le cas échéant à son employeur. Un certificat de réalisation est disponible à l'issue du stage et remis sur demande.

Pour les stages facturés, une facture est délivrée avec mention « Facture acquittée » après réception du règlement. Le programme et les copies des feuilles d'émergence sont délivrés sur demande.

Il peut être demandé, au moment de l'inscription, le règlement de tout ou partie des frais de formation.

Cas particulier des Formations Mixtes Digitales (FMD) :

Une partie de la formation peut se dérouler à distance, avant ou après la phase présentielle. Une attestation d'assiduité est établie et remise au participant et le cas échéant à son employeur.

## ▲ **Les publics :**

Les formations s'adressent aux chefs d'exploitation non salarié(e) agricoles (« Agriculteur(riche)s »), conjoint(e)s collaborateur(riche)s, aides familiaux, personnes en démarche d'installation et cotisants solidaires. Les formations sont aussi ouvertes aux salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles. Les autres publics peuvent accéder à certaines formations en fonction du nombre de places disponibles. Des sessions peuvent leur être réservées, au besoin sur demande.



Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement.

## ▲ **Les conditions financières et prise en charge :**

### “ **Contributeur(riche)s VIVEA** ”

Cas général : Une contribution stagiaire de 0 à 28 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(riche)s Vivéa hors thèmes prioritaires de formation.

Cas particulier : Pour certaines formations, une contribution stagiaire de 0 à 42 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(riche)s Vivéa.

Le contributeur VIVEA sera financé par VIVEA dans la limite d'un plafond annuel de prise en charge fixé à 2000 €.

Dans le cas où ce plafond est dépassé, le stagiaire devra s'acquitter d'une contribution complémentaire couvrant les frais de la formation auprès de l'organisme de formation.

Si le contributeur.rice apparaît comme non finançable, une attestation de la Mutualité Sociale Agricole avec code de sécurité garantissant qu'il/elle est à jour de sa contribution formation sera exigée à l'entrée en formation. Sinon, la formation sera facturée au prix de 175 € net de taxe par jour.

## CONDITIONS GENERALES

### “ **Salarié(e)s** ”, « **Demandeurs d'emploi** »

Dans le cas où la formation fait l'objet d'un conventionnement avec un OPCI (OCAPIAT...) ou autre dispositif (Pôle Emploi...), les frais pédagogiques sont pris en charge par ce dernier, sous réserve de l'envoi du bulletin d'inscription rempli par l'employeur et réceptionné au plus tard 2 semaines avant le début de la formation ainsi que de la complétude des démarches administratives exigées dans le cadre du dispositif dédié.

Dans le cas contraire (sans conventionnement, non respect des contraintes administratives, adhésion à un autre organisme collecteur), les frais de formation qui s'élèvent à 175 €/jour seront intégralement à la charge de l'employeur.

La Chambre d'agriculture fournira à l'employeur les pièces justificatives nécessaires pour la prise en charge de la formation.

Concernant le Certiphyto, en cas de non prise en charge par VIVEA, les frais de formation s'élèvent à 140 €/jour, soit un total de 280 € pour les deux jours de formation obligatoire ou 140 € pour le renouvellement.

### “ **Autres publics** ”

Les frais de formation sont intégralement à la charge du participant et s'élèvent à 175 €/jour, sauf cas particulier.

### “ **Toutes personnes en démarche d'installation** ”

Seules les personnes bénéficiant d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé et ne pouvant mobiliser un autre financement (CPF, pôle emploi, Conseil Régional...) profitent d'une extension de droit à la formation accordée par VIVEA. Elles doivent alors fournir une attestation d'éligibilité au financement VIVEA délivrée par le CEPPP (nous contacter).

### “ **Installé(e)s depuis moins de deux ans** ”

Une attestation de la Mutualité Sociale Agricole devra être fournie précisant le statut de la personne et la date d'installation.

### ▲ **Frais de déplacement/hébergement :**

Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire / de l'entreprise.

### ▲ **Horaires :**

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures et se déroule dans une plage horaire comprise de 9h00 à 17h30.

### ▲ **Annulation-report-interruption du stage :**

La Chambre d'agriculture se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant de participants, de reporter une session, mais aussi de programmer une session supplémentaire si le nombre de stagiaires est trop important. Le cas échéant, nous nous engageons à prévenir, dans les meilleurs délais, les personnes inscrites, à les informer des nouvelles programmations et à maintenir leurs inscriptions prioritaires.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et certifiée par écrit (maladie, accident, décès dans la famille), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, le règlement lui sera retourné. En cas d'absence non justifiée, la formation sera due en totalité.

La présence minimum exigé par nos financeurs est de 7h de présence obligatoire pour la prise en charge du coût des frais pédagogiques de la formation. En Cas de non-respect sur cette clause spécifique, soit moins de 7h de présence, le stagiaire sera redevable auprès de la Chambre d'Agriculture du coût total de la formation, une facture lui sera adressée à l'issue de cette dernière.

Les frais de formation sont à régler par chèque à l'ordre de Monsieur l'agent comptable de la Chambre d'agriculture ou par virement (RIB sur demande)

### ▲ **Cas de différend :**

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige.

A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de

l'AME CONSO : [www.mediationconso-ame.com](http://www.mediationconso-ame.com) ;

- soit par courrier adressé à l'AME CONSO,

197 Boulevard Saint- Germain - 75007 PARIS. »

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige

## LE/LA STAGIAIRE

Nom Prénom : ...BELLOT

DORIANE .....

Nom de naissance : VRIGNEAUD

Date et lieu de naissance : 7/8/1987MENTON

Adresse : 24 CHEMIN DE LA BLACHIERE 05120

L'ARGENTIERE LA BESSEE

Tél : 0650535684

Mail : gaecdufournel@gmail.com

N° Certiphyto : .....

Fin de validité : .....

J'accepte de recevoir la convocation par mail :

oui  non

**VOUS ÊTES\*** : Chef d'entreprise non salarié(e), conjoint collaborateur, aide familial, candidat à l'installation, i

Chef d'entreprise non salarié(e), conjoint collaborateur, Aide familial, Candidat à l'installation (Rayez les mentions inutiles)

Salarié(e) d'exploitation ou de coopératives

Inscription via Pôle Emploi

Inscription via CPF

Inscription via Ociapiat

Autre public Précisez : .....

Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement.



## L'ENTREPRISE

Raison sociale : GAEC DU FOURNEL

N° Siret : GAEC DU FOURNEL

Production principale : Elevage

Arboriculture  grandes cultures  maraîchage

viticulture  élevage  autre : .....

Nom du responsable de l'inscription (si différent du stagiaire) : .....

Mél : .....

Tél : .....

Contact – Inscription – Point contact Handicap:

Sophie LECLERCQ

07 88 20 15 02

[formation@hautes-alpes.chambagri.fr](mailto:formation@hautes-alpes.chambagri.fr)

## BULLETIN INSCRIPTION

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle (art L. 6353-3 à L.6353-7 du Code du Travail) N°  
Organisme de formation : 93 05 P0004 05

### A retourner à :

Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes

Pôle Formation

Maison de l'Agriculture

2 rue Paul Aubert – 05010 GAP cédex

Tel : 04 92 52 53 00

## Formation sur les prairies de fauche

Durée : 7 h – 1 jour en présentiel

### Tarifs

- **0 €/jour** net de taxes Chef d'exploitation, Conjoint collaborateur, Aide-Familial, Cotisant solidaire, Candidat à l'installation sous réserve de prise en charge par Vivéa sinon tarif autre public.
- **175 €/jour** net de taxe salarié d'exploitation, autre Public (je joins un chèque par formation et par personne libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes)

### Signature

Je confirme avoir pris connaissance de la formation (objet, durée, lieu, contenus, méthodes, prérequis, nom et qualité des intervenants et sanction de la formation) et des conditions de vente accessibles sur <https://paca.chambres-agriculture.fr/nos-formations-agricoles-en-paca>

Fait à :

Signature

Le



## Pour la Chambre d'agriculture

Le Président,  
Eric LIONS



## VOS ATTENTES

### Vous allez participer à la formation « **Formation sur les prairies de fauche** »

*Pour adapter au mieux le contenu de la formation à vos préoccupations, nous vous invitons à retourner le questionnaire avec votre bulletin d'inscription.*

**Nom – Prénom : \_BELLOT DORIANE**

- **Qu'est-ce qui vous a conduit à participer à cette formation ?**  
obligation légale
- **Quels sujets souhaitez-vous aborder prioritairement dans cette formation ?**  
Programme déjà défini
- **Avez-vous suivi d'autres formations sur ce thème ?** non     oui     non  
Si oui, lesquelles et quand :  
Je ne sais pas....  
Ce que vous venez chercher en complément :

- **A la fin de la formation vous serez satisfait-e si**
- J'ai appris des nouvelles choses

**Avez-vous des difficultés d'apprentissage ou besoin d'aménagement spécifique ?**

- non
- **Autre(s) question(s) spécifique(s) à cette formation ?**

- **Des attentes particulières ou des suggestions dont vous voudriez nous faire part**

Merci de votre collaboration



**Nos services sont certifiés qualité par l'Afnor**

*En 2023 : 20 sessions de formation toutes thématiques ont été réalisées – 188 stagiaires formés – Une note de satisfaction de 9.40/10 a été attribuée*

## PROGRAMME

### Formation sur les prairies permanentes de fauche

**Public visé :** Agriculteurs(rices)

**Pré-requis :** Eleveurs signataires des MAEC PRA1, OUV2, ESP2, ESP3 (+PRA3 pour le Briançonnais)

En présentiel

**Mardi 04 Juin 2024**

**1 jour – 9h00 à 17h00**

**7h en présentiel**

**Lieu : L'Argentière la Bessée**

**Accessibilité PMR :** Contacter la personne référente handicap pour de plus amples renseignements :  
**Sophie LECLERCQ 07 88 29 15 03**

**Intervenants :**

Sébastien GUION - Chargé de mission Climat, référent Bio régional Elevage -CA 05

Cédric DENTANT - Botaniste au Parc national des Écrins & Expert européen flore et milieux naturels alpins ou Olivier SENN - Docteur en écologie et phyto écologie indépendant

**Responsable de stage :**

Muriel DELLADOVA - PNE

**Contact – Inscription Formation :**  
**Sophie LECLERCQ**  
**07 88 29 15 03**

[formation@hautes-alpes.chambagri.fr](mailto:formation@hautes-alpes.chambagri.fr)

[www.chambre-agriculture05.fr](http://www.chambre-agriculture05.fr)

### Objectifs

- Connaître les différents types de prairies de son Secteur
- Connaître les enjeux écologiques des prairies de fauche
- Connaître les enjeux agricoles des Plans Prévisionnels de Fumure (PPF)
- Déterminer les plantes indicatrices de l'équilibre écologique
- S'approprier les pratiques agroécologiques en fonction des leviers identifiés le matin

### Contenu

- Définition des typologies des prairies (leurs caractéristiques, leurs impacts sur l'environnement et leurs empreintes sur leur écosystème)
- Présentation des atouts des prairies permanentes fauchées : Leurs rôles, leurs importances pour la biodiversité
- Identifier les leviers pour améliorer sa prairie et la qualité de son sol (date de fauche/alternances, pâturage, intensité)
- Reconnaître les plantes bio indicatrices de l'équilibre et du déséquilibre des végétations
- Choisir des leviers agroécologiques pour corriger ces déséquilibres. Piste d'actions à envisager pour les corriger

### Méthodes pédagogiques

- Support photos, vidéos
- Visite de 2 parcelles
- Analyse comparée

### Evaluation

- Évaluation sur les connaissances acquises via QCM

## ▲ **Nature et caractéristiques de l'action de formation :**

Cette action qui contribue au développement des compétences entre dans la catégorie « Actions de formation » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail. La formation pourra se dérouler soit en classe en présentiel, soit sur une plateforme d'apprentissage en distanciel, soit en situation de travail. Le rythme, la durée et les modalités pédagogiques sont spécifiés dans le programme.

## ▲ **Modalité d'inscription et justificatifs :**

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation, le bulletin d'inscription valant contrat ou convention est à renvoyer au plus tard 2 semaines avant le début de la formation. L'inscription est nominative et constitue une commande ferme. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, ...).

La convocation, envoyée 10 jours avant le démarrage du stage, tient lieu de validation de l'inscription, dès lors que le règlement nous est parvenu.

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage et le cas échéant à son employeur. Un certificat de réalisation est disponible à l'issue du stage et remis sur demande.

Pour les stages facturés, une facture est délivrée avec mention « Facture acquittée » après réception du règlement. Le programme et les copies des feuilles d'émargement sont délivrés sur demande.

Il peut être demandé, au moment de l'inscription, le règlement de tout ou partie des frais de formation.

Cas particulier des Formations Mixtes Digitales (FMD) :

Une partie de la formation peut se dérouler à distance, avant ou après la phase présentielle. Une attestation d'assiduité est établie et remise au participant et le cas échéant à son employeur.

## ▲ **Les publics :**

Les formations s'adressent aux chefs d'exploitation non salarié(e) agricoles (« Agriculteur(riche)s »), conjoint(e)s collaborateur(riche)s, aides familiaux, personnes en démarche d'installation et cotisants solidaires. Les formations sont aussi ouvertes aux salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles. Les autres publics peuvent accéder à certaines formations en fonction du nombre de places disponibles. Des sessions peuvent leur être réservées, au besoin sur demande.



Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement.

## ▲ **Les conditions financières et prise en charge :**

### « **Contributeur(riche)s VIVEA** »

Cas général : Une contribution stagiaire de 0 à 28 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(riche)s Vivéa hors thèmes prioritaires de formation.

Cas particulier : Pour certaines formations, une contribution stagiaire de 0 à 42 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(riche)s Vivéa.

Le contributeur VIVEA sera financé par VIVEA dans la limite d'un plafond annuel de prise en charge fixé à 2000 €.

Dans le cas où ce plafond est dépassé, le stagiaire devra s'acquitter d'une contribution complémentaire couvrant les frais de la formation auprès de l'organisme de formation.

Si le contributeur.rice apparaît comme non finançable, une attestation de la Mutualité Sociale Agricole avec code de sécurité garantissant qu'il/elle est à jour de sa contribution formation sera exigée à l'entrée en formation. Sinon, la formation sera facturée au prix de 175 € net de taxe par jour.

## CONDITIONS GENERALES

### « **Salarié(e)s** », « **Demandeurs d'emploi** »

Dans le cas où la formation fait l'objet d'un conventionnement avec un OPCI (OCAPIAT...) ou autre dispositif (Pôle Emploi...), les frais pédagogiques sont pris en charge par ce dernier, sous réserve de l'envoi du bulletin d'inscription rempli par l'employeur et réceptionné au plus tard 2 semaines avant le début de la formation ainsi que de la complétude des démarches administratives exigées dans le cadre du dispositif dédié.

Dans le cas contraire (sans conventionnement, non respect des contraintes administratives, adhésion à un autre organisme collecteur), les frais de formation qui s'élèvent à 175 €/jour seront intégralement à la charge de l'employeur.

La Chambre d'agriculture fournira à l'employeur les pièces justificatives nécessaires pour la prise en charge de la formation.

Concernant le Certiphyto, en cas de non prise en charge par VIVEA, les frais de formation s'élèvent à 140 €/jour, soit un total de 280 € pour les deux jours de formation obligatoire ou 140 € pour le renouvellement.

### « **Autres publics** »

Les frais de formation sont intégralement à la charge du participant et s'élèvent à 175 €/jour, sauf cas particulier.

### « **Toutes personnes en démarche d'installation** »

Seules les personnes bénéficiant d'un Plan de Professionnalisation Personnalisée et ne pouvant mobiliser un autre financement (CPF, pôle emploi, Conseil Régional...) profitent d'une extension de droit à la formation accordée par VIVEA. Elles doivent alors fournir une attestation d'éligibilité au financement VIVEA délivrée par le CEPPP (nous contacter).

### « **Installé(e)s depuis moins de deux ans** »

Une attestation de la Mutualité Sociale Agricole devra être fournie précisant le statut de la personne et la date d'installation.

### ▲ **Frais de déplacement/hébergement :**

Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire / de l'entreprise.

### ▲ **Horaires :**

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures et se déroule dans une plage horaire comprise de 9h00 à 17h30.

### ▲ **Annulation-report-interruption du stage :**

La Chambre d'agriculture se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant de participants, de reporter une session, mais aussi de programmer une session supplémentaire si le nombre de stagiaires est trop important. Le cas échéant, nous nous engageons à prévenir, dans les meilleurs délais, les personnes inscrites, à les informer des nouvelles programmations et à maintenir leurs inscriptions prioritaires.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et certifiée par écrit (maladie, accident, décès dans la famille), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, le règlement lui sera retourné. En cas d'absence non justifiée, la formation sera due en totalité.

La présence minimum exigé par nos financeurs est de 7h de présence obligatoire pour la prise en charge du coût des frais pédagogiques de la formation. En Cas de non-respect sur cette clause spécifique, soit moins de 7h de présence, le stagiaire sera redevable auprès de la Chambre d'Agriculture du coût total de la formation, une facture lui sera adressée à l'issue de cette dernière.

Les frais de formation sont à régler par chèque à l'ordre de Monsieur l'agent comptable de la Chambre d'agriculture ou par virement (RIB sur demande)

### ▲ **Cas de différend :**

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige.

A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de

l'AME CONSO : [www.mediationconso-ame.com](http://www.mediationconso-ame.com) ;

- soit par courrier adressé à l'AME CONSO,

197 Boulevard Saint- Germain - 75007 PARIS. »

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige

## LE/LA STAGIAIRE

Nom Prénom : ...Pipheteau

Mylène.....

Nom de naissance : Pipheteau

Date et lieu de naissance : 4/8/1987Gap

Adresse : 175 chemin de clauset 05600 Risoul

Tél : 0671823163

Mail : pipheteau.mylene@orange.fr

N° Certiphyto : .....

Fin de validité : .....

J'accepte de recevoir la convocation par mail :

oui  non

**VOUS ÊTES\*** : Chef d'entreprise non salarié(e), conjoint collaborateur, aide familial, candidat à l'installation, i

Chef d'entreprise non salarié(e), conjoint collaborateur, Aide familial, Candidat à l'installation (Rayez les mentions inutiles)

Salarié(e) d'exploitation ou de coopératives

Inscription via Pôle Emploi

Inscription via CPF

Inscription via Ocapiat

Autre public Précisez : .....

Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement.



## L'ENTREPRISE

Raison sociale : Gaec les mérinos de pré long

N° Siret : Gaec les mérinos de pré long

Production principale : Elevage

Arboriculture  grandes cultures  maraîchage

viticulture  élevage  autre : .....

Nom du responsable de l'inscription (si différent du stagiaire) : .....

Mél : .....

Tél : .....

Contact – Inscription – Point contact Handicap:

Sophie LECLERCQ

07 88 29 15 03

[formation@hautes-alpes.chambagri.fr](mailto:formation@hautes-alpes.chambagri.fr)

## BULLETIN INSCRIPTION

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle (art L. 6353-3 à L.6353-7 du Code du Travail) N° Organisme de formation : 93 05 P0004 05

**A retourner à :**

Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes

Pôle Formation

Maison de l'Agriculture

2 rue Paul Aubert – 05010 GAP cédex

Tel : 04 92 52 53 00

## Formation sur les prairies de fauche

Durée : 7 h – 1 jour en présentiel

### Tarifs

- **0 €/jour** net de taxes Chef d'exploitation, Conjoint collaborateur, Aide-Familial, Cotisant solidaire, Candidat à l'installation sous réserve de prise en charge par Vivéa sinon tarif autre public.
- **175 €/jour** net de taxe salarié d'exploitation, autre Public (je joins un chèque par formation et par personne libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes)

### Signature

Je confirme avoir pris connaissance de la formation (objet, durée, lieu, contenus, méthodes, prérequis, nom et qualité des intervenants et sanction de la formation) et des conditions de vente accessibles sur <https://paca.chambres-agriculture.fr/nos-formations-agricoles-en-paca>

Fait à :

Signature

Le



**Pour la Chambre d'agriculture**

Le Président,  
Eric LIONS



## VOS ATTENTES

### Vous allez participer à la formation « **Formation sur les prairies de fauche** »

*Pour adapter au mieux le contenu de la formation à vos préoccupations, nous vous invitons à retourner le questionnaire avec votre bulletin d'inscription.*

**Nom – Prénom :** \_Pipheteau Mylène

- **Qu'est-ce qui vous a conduit à participer à cette formation ?**  
Pour renouveler engagement
- **Quels sujets souhaitez-vous aborder prioritairement dans cette formation ?**  
La fauche
- **Avez-vous suivi d'autres formations sur ce thème ?** non     oui     non  
Si oui, lesquelles et quand :  
Fauchage....  
Ce que vous venez chercher en complément :

- **A la fin de la formation vous serez satisfait-e si**
- Je maîtrise de fauche

**Avez-vous des difficultés d'apprentissage ou besoin d'aménagement spécifique ?**

- Non
- **Autre(s) question(s) spécifique(s) à cette formation ?**

- **Des attentes particulières ou des suggestions dont vous voudriez nous faire part**

Merci de votre collaboration



**Nos services sont certifiés qualité par l'Afnor**



*En 2023 : 20 sessions de formation toutes thématiques ont été réalisées – 188 stagiaires formés – Une note de satisfaction de 9.40/10 a été attribuée*

## PROGRAMME

### Formation sur les prairies permanentes de fauche

**Public visé :** Agriculteurs(rices)

**Pré-requis :** Eleveurs signataires des MAEC PRA1, OUV2, ESP2, ESP3 (+PRA3 pour le Briançonnais)

En présentiel

**Mardi 04 Juin 2024**

**1 jour – 9h00 à 17h00**

**7h en présentiel**

**Lieu : L'Argentière la Bessée**

**Accessibilité PMR :** Contacter la personne référente handicap pour de plus amples renseignements :  
**Sophie LECLERCQ 07 88 29 15 03**

**Intervenants :**

Sébastien GUION - Chargé de mission Climat, référent Bio régional Elevage -CA 05

Cédric DENTANT - Botaniste au Parc national des Écrins & Expert européen flore et milieux naturels alpins ou Olivier SENN - Docteur en écologie et phyto écologie indépendant

**Responsable de stage :**

Muriel DELLADOVA - PNE

**Contact – Inscription Formation :**  
**Sophie LECLERCQ**  
**07 88 29 15 03**

[formation@hautes-alpes.chambagri.fr](mailto:formation@hautes-alpes.chambagri.fr)

[www.chambre-agriculture05.fr](http://www.chambre-agriculture05.fr)

### Objectifs

- Connaître les différents types de prairies de son Secteur
- Connaître les enjeux écologiques des prairies de fauche
- Connaître les enjeux agricoles des Plans Prévisionnels de Fumure (PPF)
- Déterminer les plantes indicatrices de l'équilibre écologique
- S'approprier les pratiques agroécologiques en fonction des leviers identifiés le matin

### Contenu

- Définition des typologies des prairies (leurs caractéristiques, leurs impacts sur l'environnement et leurs empreintes sur leur écosystème)
- Présentation des atouts des prairies permanentes fauchées : Leurs rôles, leurs importances pour la biodiversité
- Identifier les leviers pour améliorer sa prairie et la qualité de son sol (date de fauche/alternances, pâturage, intensité)
- Reconnaître les plantes bio indicatrices de l'équilibre et du déséquilibre des végétations
- Choisir des leviers agroécologiques pour corriger ces déséquilibres. Piste d'actions à envisager pour les corriger

### Méthodes pédagogiques

- Support photos, vidéos
- Visite de 2 parcelles
- Analyse comparée

### Evaluation

- Évaluation sur les connaissances acquises via QCM

## ▲ **Nature et caractéristiques de l'action de formation :**

Cette action qui contribue au développement des compétences entre dans la catégorie « Actions de formation » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail. La formation pourra se dérouler soit en classe en présentiel, soit sur une plateforme d'apprentissage en distanciel, soit en situation de travail. Le rythme, la durée et les modalités pédagogiques sont spécifiés dans le programme.

## ▲ **Modalité d'inscription et justificatifs :**

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation, le bulletin d'inscription valant contrat ou convention est à renvoyer au plus tard 2 semaines avant le début de la formation. L'inscription est nominative et constitue une commande ferme. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, ...).

La convocation, envoyée 10 jours avant le démarrage du stage, tient lieu de validation de l'inscription, dès lors que le règlement nous est parvenu.

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage et le cas échéant à son employeur. Un certificat de réalisation est disponible à l'issue du stage et remis sur demande.

Pour les stages facturés, une facture est délivrée avec mention « Facture acquittée » après réception du règlement. Le programme et les copies des feuilles d'émargement sont délivrés sur demande.

Il peut être demandé, au moment de l'inscription, le règlement de tout ou partie des frais de formation.

Cas particulier des Formations Mixtes Digitales (FMD) :

Une partie de la formation peut se dérouler à distance, avant ou après la phase présentielle. Une attestation d'assiduité est établie et remise au participant et le cas échéant à son employeur.

## ▲ **Les publics :**

Les formations s'adressent aux chefs d'exploitation non salarié(e) agricoles (« Agriculteur(riche)s »), conjoint(e)s collaborateur(riche)s, aides familiaux, personnes en démarche d'installation et cotisants solidaires. Les formations sont aussi ouvertes aux salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles. Les autres publics peuvent accéder à certaines formations en fonction du nombre de places disponibles. Des sessions peuvent leur être réservées, au besoin sur demande.



Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement.

## ▲ **Les conditions financières et prise en charge :**

### « **Contributeur(riche)s VIVEA** »

Cas général : Une contribution stagiaire de 0 à 28 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(riche)s Vivéa hors thèmes prioritaires de formation.

Cas particulier : Pour certaines formations, une contribution stagiaire de 0 à 42 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(riche)s Vivéa.

Le contributeur VIVEA sera financé par VIVEA dans la limite d'un plafond annuel de prise en charge fixé à 2000 €.

Dans le cas où ce plafond est dépassé, le stagiaire devra s'acquitter d'une contribution complémentaire couvrant les frais de la formation auprès de l'organisme de formation.

Si le contributeur.rice apparaît comme non finançable, une attestation de la Mutualité Sociale Agricole avec code de sécurité garantissant qu'il/elle est à jour de sa contribution formation sera exigée à l'entrée en formation. Sinon, la formation sera facturée au prix de 175 € net de taxe par jour.

## CONDITIONS GENERALES

### « **Salarié(e)s** », « **Demandeurs d'emploi** »

Dans le cas où la formation fait l'objet d'un conventionnement avec un OPCI (OCAPIAT...) ou autre dispositif (Pôle Emploi...), les frais pédagogiques sont pris en charge par ce dernier, sous réserve de l'envoi du bulletin d'inscription rempli par l'employeur et réceptionné au plus tard 2 semaines avant le début de la formation ainsi que de la complétude des démarches administratives exigées dans le cadre du dispositif dédié.

Dans le cas contraire (sans conventionnement, non respect des contraintes administratives, adhésion à un autre organisme collecteur), les frais de formation qui s'élèvent à 175 €/jour seront intégralement à la charge de l'employeur.

La Chambre d'agriculture fournira à l'employeur les pièces justificatives nécessaires pour la prise en charge de la formation.

Concernant le Certiphyto, en cas de non prise en charge par VIVEA, les frais de formation s'élèvent à 140 €/jour, soit un total de 280 € pour les deux jours de formation obligatoire ou 140 € pour le renouvellement.

### « **Autres publics** »

Les frais de formation sont intégralement à la charge du participant et s'élèvent à 175 €/jour, sauf cas particulier.

### « **Toutes personnes en démarche d'installation** »

Seules les personnes bénéficiant d'un Plan de Professionnalisation Personnalisée et ne pouvant mobiliser un autre financement (CPF, pôle emploi, Conseil Régional...) profitent d'une extension de droit à la formation accordée par VIVEA. Elles doivent alors fournir une attestation d'éligibilité au financement VIVEA délivrée par le CEPPP (nous contacter).

### « **Installé(e)s depuis moins de deux ans** »

Une attestation de la Mutualité Sociale Agricole devra être fournie précisant le statut de la personne et la date d'installation.

### ▲ **Frais de déplacement/hébergement :**

Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire / de l'entreprise.

### ▲ **Horaires :**

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures et se déroule dans une plage horaire comprise de 9h00 à 17h30.

### ▲ **Annulation-report-interruption du stage :**

La Chambre d'agriculture se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant de participants, de reporter une session, mais aussi de programmer une session supplémentaire si le nombre de stagiaires est trop important. Le cas échéant, nous nous engageons à prévenir, dans les meilleurs délais, les personnes inscrites, à les informer des nouvelles programmations et à maintenir leurs inscriptions prioritaires.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et certifiée par écrit (maladie, accident, décès dans la famille), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, le règlement lui sera retourné. En cas d'absence non justifiée, la formation sera due en totalité.

La présence minimum exigé par nos financeurs est de 7h de présence obligatoire pour la prise en charge du coût des frais pédagogiques de la formation. En Cas de non-respect sur cette clause spécifique, soit moins de 7h de présence, le stagiaire sera redevable auprès de la Chambre d'Agriculture du coût total de la formation, une facture lui sera adressée à l'issue de cette dernière.

Les frais de formation sont à régler par chèque à l'ordre de Monsieur l'agent comptable de la Chambre d'agriculture ou par virement (RIB sur demande)

### ▲ **Cas de différend :**

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige.

A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de

l'AME CONSO : [www.mediationconso-ame.com](http://www.mediationconso-ame.com) ;

- soit par courrier adressé à l'AME CONSO,

197 Boulevard Saint- Germain - 75007 PARIS. »

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige

## LE/LA STAGIAIRE

Nom Prénom :

...anthony.....

Nom de naissance : thillet

Date et lieu de naissance : 7/7/1998briançon

Adresse : 3 impasse du montoir

Tél : 0686719131

Mail : sylvie.thillet@wanadoo.fr

N° Certiphyto : .....

Fin de validité : .....

J'accepte de recevoir la convocation par mail :

oui  non

**VOUS ÊTES\*** : Chef d'entreprise non salarié(e), conjoint collaborateur, aide familial, candidat à l'installation, i

Chef d'entreprise non salarié(e), conjoint collaborateur, Aide familial, Candidat à l'installation (Rayez les mentions inutiles)

Salarié(e) d'exploitation ou de coopératives

Inscription via Pôle Emploi

Inscription via CPF

Inscription via Ocapiat

Autre public Précisez : .....

Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement.



## L'ENTREPRISE

Raison sociale : gaec du petit puy

N° Siret : gaec du petit puy

Production principale : Elevage

Arboriculture  grandes cultures  maraîchage

viticulture  élevage  autre : .....

Nom du responsable de l'inscription (si différent du stagiaire) : .....

Mél : .....

Tél : .....

Contact – Inscription – Point contact Handicap:

Sophie LECLERCQ

07 88 29 15 03

[formation@hautes-alpes.chambagri.fr](mailto:formation@hautes-alpes.chambagri.fr)

## BULLETIN INSCRIPTION

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle (art L. 6353-3 à L.6353-7 du Code du Travail) N° Organisme de formation : 93 05 P0004 05

**A retourner à :**

Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes

Pôle Formation

Maison de l'Agriculture

2 rue Paul Aubert – 05010 GAP cédex

Tel : 04 92 52 53 00

## Formation sur les prairies de fauche

Durée : 7 h – 1 jour en présentiel

### Tarifs

- **0 €/jour** net de taxes Chef d'exploitation, Conjoint collaborateur, Aide-Familial, Cotisant solidaire, Candidat à l'installation sous réserve de prise en charge par Vivéa sinon tarif autre public.
- **175 €/jour** net de taxe salarié d'exploitation, autre Public (je joins un chèque par formation et par personne libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes)

### Signature

Je confirme avoir pris connaissance de la formation (objet, durée, lieu, contenus, méthodes, prérequis, nom et qualité des intervenants et sanction de la formation) et des conditions de vente accessibles sur <https://paca.chambres-agriculture.fr/nos-formations-agricoles-en-paca>

Fait à :

Signature

Le



**Pour la Chambre d'agriculture**

Le Président,  
Eric LIONS



## VOS ATTENTES

### Vous allez participer à la formation « **Formation sur les prairies de fauche** »

*Pour adapter au mieux le contenu de la formation à vos préoccupations, nous vous invitons à retourner le questionnaire avec votre bulletin d'inscription.*

**Nom – Prénom :** \_anthony

- **Qu'est-ce qui vous a conduit à participer à cette formation ?**

maec

- **Quels sujets souhaitez-vous aborder prioritairement dans cette formation ?**

maec

- **Avez-vous suivi d'autres formations sur ce thème ?** non     oui     non

Si oui, lesquelles et quand :

maec....

Ce que vous venez chercher en complément :

- **A la fin de la formation vous serez satisfait-e si**

- je clarifie le système maec

**Avez-vous des difficultés d'apprentissage ou besoin d'aménagement spécifique ?**

non

- **Autre(s) question(s) spécifique(s) à cette formation ?**

non

- **Des attentes particulières ou des suggestions dont vous voudriez nous faire part**

Merci de votre collaboration



**Nos services sont certifiés qualité par l'Afnor**

*En 2023 : 20 sessions de formation toutes thématiques ont été réalisées – 188 stagiaires formés – Une note de satisfaction de 9.40/10 a été attribuée*

## PROGRAMME

### Formation sur les prairies permanentes de fauche

**Public visé :** Agriculteurs(rices)

**Pré-requis :** Eleveurs signataires des MAEC PRA1, OUV2, ESP2, ESP3 (+PRA3 pour le Briançonnais)

En présentiel

**Mardi 04 Juin 2024**

**1 jour – 9h00 à 17h00**

**7h en présentiel**

**Lieu : L'Argentière la Bessée**

**Accessibilité PMR :** Contacter la personne référente handicap pour de plus amples renseignements :  
**Sophie LECLERCQ 07 88 29 15 03**

**Intervenants :**

Sébastien GUION - Chargé de mission Climat, référent Bio régional Elevage -CA 05

Cédric DENTANT - Botaniste au Parc national des Écrins & Expert européen flore et milieux naturels alpins ou Olivier SENN - Docteur en écologie et phyto écologie indépendant

**Responsable de stage :**

Muriel DELLADOVA - PNE

**Contact – Inscription Formation :**  
**Sophie LECLERCQ**  
**07 88 29 15 03**

[formation@hautes-alpes.chambagri.fr](mailto:formation@hautes-alpes.chambagri.fr)

[www.chambre-agriculture05.fr](http://www.chambre-agriculture05.fr)

### Objectifs

- Connaitre les différents types de prairies de son Secteur
- Connaitre les enjeux écologiques des prairies de fauche
- Connaitre les enjeux agricoles des Plans Prévisionnels de Fumure (PPF)
- Déterminer les plantes indicatrices de l'équilibre écologique
- S'approprier les pratiques agroécologiques en fonction des leviers identifiés le matin

### Contenu

- Définition des typologies des prairies (leurs caractéristiques, leurs impacts sur l'environnement et leurs empreintes sur leur écosystème)
- Présentation des atouts des prairies permanentes fauchées : Leurs rôles, leurs importances pour la biodiversité
- Identifier les leviers pour améliorer sa prairie et la qualité de son sol (date de fauche/alternances, pâturage, intensité)
- Reconnaître les plantes bio indicatrices de l'équilibre et du déséquilibre des végétations
- Choisir des leviers agroécologiques pour corriger ces déséquilibres. Piste d'actions à envisager pour les corriger

### Méthodes pédagogiques

- Support photos, vidéos
- Visite de 2 parcelles
- Analyse comparée

### Evaluation

- Évaluation sur les connaissances acquises via QCM

## ▲ **Nature et caractéristiques de l'action de formation :**

Cette action qui contribue au développement des compétences entre dans la catégorie « Actions de formation » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail. La formation pourra se dérouler soit en classe en présentiel, soit sur une plateforme d'apprentissage en distanciel, soit en situation de travail. Le rythme la durée et les modalités pédagogiques sont spécifiés dans le programme.

## ▲ **Modalité d'inscription et justificatifs :**

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation, le bulletin d'inscription valant contrat ou convention est à renvoyer au plus tard 2 semaines avant le début de la formation. L'inscription est nominative et constitue une commande ferme. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, ...).

La convocation, envoyée 10 jours avant le démarrage du stage, tient lieu de validation de l'inscription, dès lors que le règlement nous est parvenu.

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage et le cas échéant à son employeur. Un certificat de réalisation est disponible à l'issue du stage et remis sur demande.

Pour les stages facturés, une facture est délivrée avec mention « Facture acquittée » après réception du règlement. Le programme et les copies des feuilles d'émargement sont délivrés sur demande.

Il peut être demandé, au moment de l'inscription, le règlement de tout ou partie des frais de formation.

Cas particulier des Formations Mixtes Digitales (FMD) :

Une partie de la formation peut se dérouler à distance, avant ou après la phase présentielle. Une attestation d'assiduité est établie et remise au participant et le cas échéant à son employeur.

## ▲ **Les publics :**

Les formations s'adressent aux chefs d'exploitation non salarié(e) agricoles (« Agriculteur(riche)s »), conjoint(e)s collaborateur(riche)s, aides familiaux, personnes en démarche d'installation et cotisants solidaires. Les formations sont aussi ouvertes aux salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles. Les autres publics peuvent accéder à certaines formations en fonction du nombre de places disponibles. Des sessions peuvent leur être réservées, au besoin sur demande.



Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement.

## ▲ **Les conditions financières et prise en charge :**

### « **Contributeur(riche)s VIVEA** »

Cas général : Une contribution stagiaire de 0 à 28 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(riche)s Vivéa hors thèmes prioritaires de formation.

Cas particulier : Pour certaines formations, une contribution stagiaire de 0 à 42 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(riche)s Vivéa.

Le contributeur VIVEA sera financé par VIVEA dans la limite d'un plafond annuel de prise en charge fixé à 2000 €.

Dans le cas où ce plafond est dépassé, le stagiaire devra s'acquitter d'une contribution complémentaire couvrant les frais de la formation auprès de l'organisme de formation.

Si le contributeur.rice apparaît comme non finançable, une attestation de la Mutualité Sociale Agricole avec code de sécurité garantissant qu'il/elle est à jour de sa contribution formation sera exigée à l'entrée en formation. Sinon, la formation sera facturée au prix de 175 € net de taxe par jour.

## CONDITIONS GENERALES

### « **Salarié(e)s** », « **Demandeurs d'emploi** »

Dans le cas où la formation fait l'objet d'un conventionnement avec un OPCI (OCAPIAT...) ou autre dispositif (Pôle Emploi...), les frais pédagogiques sont pris en charge par ce dernier, sous réserve de l'envoi du bulletin d'inscription rempli par l'employeur et réceptionné au plus tard 2 semaines avant le début de la formation ainsi que de la complétude des démarches administratives exigées dans le cadre du dispositif dédié.

Dans le cas contraire (sans conventionnement, non respect des contraintes administratives, adhésion à un autre organisme collecteur), les frais de formation qui s'élèvent à 175 €/jour seront intégralement à la charge de l'employeur.

La Chambre d'agriculture fournira à l'employeur les pièces justificatives nécessaires pour la prise en charge de la formation.

Concernant le Certiphyto, en cas de non prise en charge par VIVEA, les frais de formation s'élèvent à 140 €/jour, soit un total de 280 € pour les deux jours de formation obligatoire ou 140 € pour le renouvellement.

### « **Autres publics** »

Les frais de formation sont intégralement à la charge du participant et s'élèvent à 175 €/jour, sauf cas particulier.

### « **Toutes personnes en démarche d'installation** »

Seules les personnes bénéficiant d'un Plan de Professionnalisation Personnalisée et ne pouvant mobiliser un autre financement (CPF, pôle emploi, Conseil Régional...) profitent d'une extension de droit à la formation accordée par VIVEA. Elles doivent alors fournir une attestation d'éligibilité au financement VIVEA délivrée par le CEPPP (nous contacter).

### « **Installé(e)s depuis moins de deux ans** »

Une attestation de la Mutualité Sociale Agricole devra être fournie précisant le statut de la personne et la date d'installation.

### ▲ **Frais de déplacement/hébergement :**

Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire / de l'entreprise.

### ▲ **Horaires :**

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures et se déroule dans une plage horaire comprise de 9h00 à 17h30.

### ▲ **Annulation-report-interruption du stage :**

La Chambre d'agriculture se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant de participants, de reporter une session, mais aussi de programmer une session supplémentaire si le nombre de stagiaires est trop important. Le cas échéant, nous nous engageons à prévenir, dans les meilleurs délais, les personnes inscrites, à les informer des nouvelles programmations et à maintenir leurs inscriptions prioritaires.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et certifiée par écrit (maladie, accident, décès dans la famille), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, le règlement lui sera retourné. En cas d'absence non justifiée, la formation sera due en totalité.

La présence minimum exigé par nos financeurs est de 7h de présence obligatoire pour la prise en charge du coût des frais pédagogiques de la formation. En Cas de non-respect sur cette clause spécifique, soit moins de 7h de présence, le stagiaire sera redevable auprès de la Chambre d'Agriculture du coût total de la formation, une facture lui sera adressée à l'issue de cette dernière.

Les frais de formation sont à régler par chèque à l'ordre de Monsieur l'agent comptable de la Chambre d'agriculture ou par virement (RIB sur demande)

### ▲ **Cas de différend :**

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige.

A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de

l'AME CONSO : [www.mediationconso-ame.com](http://www.mediationconso-ame.com) ;

- soit par courrier adressé à l'AME CONSO,

197 Boulevard Saint- Germain - 75007 PARIS. »

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige

## LE/LA STAGIAIRE

Nom Prénom : ...Chaud

Lisa.....

Nom de naissance : Chaud

Date et lieu de naissance : 2/7/2000 Briançon

Adresse : Sainte marguerite 05120 saint martin de queyrieres

Tél : 0631707134

Mail : alphand.pierrot@gmail.com

N° Certiphyto : .....

Fin de validité : .....

J'accepte de recevoir la convocation par mail :  
oui non

**VOUS ÊTES\*** : Chef d'entreprise non salarié(e), conjoint collaborateur, aide familial, candidat à l'installation, i

Chef d'entreprise non salarié(e), conjoint collaborateur, Aide familial, Candidat à l'installation (Rayez les mentions inutiles)

Salarié(e) d'exploitation ou de coopératives

Inscription via Pôle Emploi

Inscription via CPF

Inscription via Ociapiat

Autre public Précisez : .....

Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement.



## L'ENTREPRISE

Raison sociale : Gaec des lys

N° Siret : Gaec des lys

Production principale : Elevage

Arboriculture  grandes cultures  maraîchage

viticulture  élevage  autre : .....

Nom du responsable de l'inscription (si différent du stagiaire) : .....

Mél : .....

Tél : .....

Contact – Inscription – Point contact Handicap:

Sophie LECLERCQ

07 88 20 15 02

[formation@hautes-alpes.chambagri.fr](mailto:formation@hautes-alpes.chambagri.fr)

## BULLETIN INSCRIPTION

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle (art L. 6353-3 à L.6353-7 du Code du Travail) N° Organisme de formation : 93 05 P0004 05

### A retourner à :

Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes

Pôle Formation

Maison de l'Agriculture

2 rue Paul Aubert – 05010 GAP cédex

Tel : 04 92 52 53 00

## Formation sur les prairies de fauche

Durée : 7 h – 1 jour en présentiel

### Tarifs

- **0 €/jour** net de taxes Chef d'exploitation, Conjoint collaborateur, Aide-Familial, Cotisant solidaire, Candidat à l'installation sous réserve de prise en charge par Vivéa sinon tarif autre public.
- **175 €/jour** net de taxe salarié d'exploitation, autre Public (je joins un chèque par formation et par personne libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes)

### Signature

Je confirme avoir pris connaissance de la formation (objet, durée, lieu, contenus, méthodes, prérequis, nom et qualité des intervenants et sanction de la formation) et des conditions de vente accessibles sur <https://paca.chambres-agriculture.fr/nos-formations-agricoles-en-paca>

Fait à :

Signature

Le



**Pour la Chambre d'agriculture**

Le Président,  
Eric LIONS



## VOS ATTENTES

### Vous allez participer à la formation « **Formation sur les prairies de fauche** »

*Pour adapter au mieux le contenu de la formation à vos préoccupations, nous vous invitons à retourner le questionnaire avec votre bulletin d'inscription.*

**Nom – Prénom :** \_Chaud Lisa

➤ **Qu'est-ce qui vous a conduit à participer à cette formation ?**

Aborder les notions de fauche ect..

➤ **Quels sujets souhaitez-vous aborder prioritairement dans cette formation ?**

Les prairies sensibles

➤ **Avez-vous suivi d'autres formations sur ce thème ?** non        oui     non

Si oui, lesquelles et quand :

Tout....

Ce que vous venez chercher en complément :

.....

➤ **A la fin de la formation vous serez satisfait-e si**

➤ Nous avons abordé le plus possible de sujets

**Avez-vous des difficultés d'apprentissage ou besoin d'aménagement spécifique ?**

Non

➤ **Autre(s) question(s) spécifique(s) à cette formation ?**

.....

Non

➤ **Des attentes particulières ou des suggestions dont vous voudriez nous faire part**

Merci de votre collaboration



**Nos services sont certifiés qualité par l'Afnor**



*En 2023 : 20 sessions de formation toutes thématiques ont été réalisées – 188 stagiaires formés – Une note de satisfaction de 9.40/10 a été attribuée*

## PROGRAMME

### Formation sur les prairies permanentes de fauche

**Public visé :** Agriculteurs(rices)

**Pré-requis :** Eleveurs signataires des MAEC PRA1, OUV2, ESP2, ESP3 (+PRA3 pour le Briançonnais)

En présentiel

**Mardi 04 Juin 2024**

**1 jour – 9h00 à 17h00**

**7h en présentiel**

**Lieu : L'Argentière la Bessée**

**Accessibilité PMR :** Contacter la personne référente handicap pour de plus amples renseignements :  
**Sophie LECLERCQ 07 88 29 15 03**

**Intervenants :**

Sébastien GUION - Chargé de mission Climat, référent Bio régional Elevage -CA 05

Cédric DENTANT - Botaniste au Parc national des Écrins & Expert européen flore et milieux naturels alpins ou Olivier SENN - Docteur en écologie et phyto écologie indépendant

**Responsable de stage :**

Muriel DELLADOVA - PNE

**Contact – Inscription Formation :**  
**Sophie LECLERCQ**  
**07 88 29 15 03**

[formation@hautes-alpes.chambagri.fr](mailto:formation@hautes-alpes.chambagri.fr)

[www.chambre-agriculture05.fr](http://www.chambre-agriculture05.fr)

### Objectifs

- Connaître les différents types de prairies de son Secteur
- Connaître les enjeux écologiques des prairies de fauche
- Connaître les enjeux agricoles des Plans Prévisionnels de Fumure (PPF)
- Déterminer les plantes indicatrices de l'équilibre écologique
- S'approprier les pratiques agroécologiques en fonction des leviers identifiés le matin

### Contenu

- Définition des typologies des prairies (leurs caractéristiques, leurs impacts sur l'environnement et leurs empreintes sur leur écosystème)
- Présentation des atouts des prairies permanentes fauchées : Leurs rôles, leurs importances pour la biodiversité
- Identifier les leviers pour améliorer sa prairie et la qualité de son sol (date de fauche/alternances, pâturage, intensité)
- Reconnaître les plantes bio indicatrices de l'équilibre et du déséquilibre des végétations
- Choisir des leviers agroécologiques pour corriger ces déséquilibres. Piste d'actions à envisager pour les corriger

### Méthodes pédagogiques

- Support photos, vidéos
- Visite de 2 parcelles
- Analyse comparée

### Evaluation

- Évaluation sur les connaissances acquises via QCM

## ▲ **Nature et caractéristiques de l'action de formation :**

Cette action qui contribue au développement des compétences entre dans la catégorie « Actions de formation » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail. La formation pourra se dérouler soit en classe en présentiel, soit sur une plateforme d'apprentissage en distanciel, soit en situation de travail. Le rythme la durée et les modalités pédagogiques sont spécifiés dans le programme.

## ▲ **Modalité d'inscription et justificatifs :**

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation, le bulletin d'inscription valant contrat ou convention est à renvoyer au plus tard 2 semaines avant le début de la formation. L'inscription est nominative et constitue une commande ferme. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, ...).

La convocation, envoyée 10 jours avant le démarrage du stage, tient lieu de validation de l'inscription, dès lors que le règlement nous est parvenu.

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage et le cas échéant à son employeur. Un certificat de réalisation est disponible à l'issue du stage et remis sur demande.

Pour les stages facturés, une facture est délivrée avec mention « Facture acquittée » après réception du règlement. Le programme et les copies des feuilles d'émergence sont délivrés sur demande.

Il peut être demandé, au moment de l'inscription, le règlement de tout ou partie des frais de formation.

Cas particulier des Formations Mixtes Digitales (FMD) :

Une partie de la formation peut se dérouler à distance, avant ou après la phase présentielle. Une attestation d'assiduité est établie et remise au participant et le cas échéant à son employeur.

## ▲ **Les publics :**

Les formations s'adressent aux chefs d'exploitation non salarié(e) agricoles (« Agriculteur(riche)s »), conjoint(e)s collaborateur(riche)s, aides familiaux, personnes en démarche d'installation et cotisants solidaires. Les formations sont aussi ouvertes aux salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles. Les autres publics peuvent accéder à certaines formations en fonction du nombre de places disponibles. Des sessions peuvent leur être réservées, au besoin sur demande.



Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement.

## ▲ **Les conditions financières et prise en charge :**

### « **Contributeur(riche)s VIVEA** »

Cas général : Une contribution stagiaire de 0 à 28 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(riche)s Vivéa hors thèmes prioritaires de formation.

Cas particulier : Pour certaines formations, une contribution stagiaire de 0 à 42 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(riche)s Vivéa.

Le contributeur VIVEA sera financé par VIVEA dans la limite d'un plafond annuel de prise en charge fixé à 2000 €.

Dans le cas où ce plafond est dépassé, le stagiaire devra s'acquitter d'une contribution complémentaire couvrant les frais de la formation auprès de l'organisme de formation.

Si le contributeur.rice apparaît comme non finançable, une attestation de la Mutualité Sociale Agricole avec code de sécurité garantissant qu'il/elle est à jour de sa contribution formation sera exigée à l'entrée en formation. Sinon, la formation sera facturée au prix de 175 € net de taxe par jour.

## CONDITIONS GENERALES

### « **Salarié(e)s** », « **Demandeurs d'emploi** »

Dans le cas où la formation fait l'objet d'un conventionnement avec un OPCI (OCAPIAT...) ou autre dispositif (Pôle Emploi...), les frais pédagogiques sont pris en charge par ce dernier, sous réserve de l'envoi du bulletin d'inscription rempli par l'employeur et réceptionné au plus tard 2 semaines avant le début de la formation ainsi que de la complétude des démarches administratives exigées dans le cadre du dispositif dédié.

Dans le cas contraire (sans conventionnement, non respect des contraintes administratives, adhésion à un autre organisme collecteur), les frais de formation qui s'élèvent à 175 €/jour seront intégralement à la charge de l'employeur.

La Chambre d'agriculture fournira à l'employeur les pièces justificatives nécessaires pour la prise en charge de la formation.

Concernant le Certiphyto, en cas de non prise en charge par VIVEA, les frais de formation s'élèvent à 140 €/jour, soit un total de 280 € pour les deux jours de formation obligatoire ou 140 € pour le renouvellement.

### « **Autres publics** »

Les frais de formation sont intégralement à la charge du participant et s'élèvent à 175 €/jour, sauf cas particulier.

### « **Toutes personnes en démarche d'installation** »

Seules les personnes bénéficiant d'un Plan de Professionnalisation Personnalisée et ne pouvant mobiliser un autre financement (CPF, pôle emploi, Conseil Régional...) profitent d'une extension de droit à la formation accordée par VIVEA. Elles doivent alors fournir une attestation d'éligibilité au financement VIVEA délivrée par le CEPPP (nous contacter).

### « **Installé(e)s depuis moins de deux ans** »

Une attestation de la Mutualité Sociale Agricole devra être fournie précisant le statut de la personne et la date d'installation.

### ▲ **Frais de déplacement/hébergement :**

Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire / de l'entreprise.

### ▲ **Horaires :**

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures et se déroule dans une plage horaire comprise de 9h00 à 17h30.

### ▲ **Annulation-report-interruption du stage :**

La Chambre d'agriculture se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant de participants, de reporter une session, mais aussi de programmer une session supplémentaire si le nombre de stagiaires est trop important. Le cas échéant, nous nous engageons à prévenir, dans les meilleurs délais, les personnes inscrites, à les informer des nouvelles programmations et à maintenir leurs inscriptions prioritaires.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et certifiée par écrit (maladie, accident, décès dans la famille), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, le règlement lui sera retourné. En cas d'absence non justifiée, la formation sera due en totalité.

La présence minimum exigé par nos financeurs est de 7h de présence obligatoire pour la prise en charge du coût des frais pédagogiques de la formation. En Cas de non-respect sur cette clause spécifique, soit moins de 7h de présence, le stagiaire sera redevable auprès de la Chambre d'Agriculture du coût total de la formation, une facture lui sera adressée à l'issue de cette dernière.

Les frais de formation sont à régler par chèque à l'ordre de Monsieur l'agent comptable de la Chambre d'agriculture ou par virement (RIB sur demande)

### ▲ **Cas de différend :**

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige.

A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de

l'AME CONSO : [www.mediationconso-ame.com](http://www.mediationconso-ame.com) ;

- soit par courrier adressé à l'AME CONSO,

197 Boulevard Saint- Germain - 75007 PARIS. »

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige

## LE/LA STAGIAIRE

Nom Prénom : ...Crété

Elisabeth.....

Nom de naissance : Crété

Date et lieu de naissance : 11/16/1961L'Isle Adam

Adresse : 503 Route de Saint Guillaume 05600

Eygliers

Tél : 0672302287

Mail : gaeclemoutonnier05@gmail.com

N° Certiphyto : .....

Fin de validité : .....

J'accepte de recevoir la convocation par mail :

oui  non

**VOUS ÊTES\*** : Chef d'entreprise non salarié(e), conjoint collaborateur, aide familial, candidat à l'installation, i

Chef d'entreprise non salarié(e), conjoint collaborateur, Aide familial, Candidat à l'installation (Rayez les mentions inutiles)

Salarié(e) d'exploitation ou de coopératives

Inscription via Pôle Emploi

Inscription via CPF

Inscription via Ociapiat

Autre public Précisez : .....

Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement.



## L'ENTREPRISE

Raison sociale : GAEC Le Moutonnier

N° Siret : GAEC Le Moutonnier

Production principale :Élevage

Arboriculture  grandes cultures  maraîchage

viticulture  élevage  autre : .....

Nom du responsable de l'inscription (si différent du stagiaire) : .....

Mél : .....

Tél : .....

Contact – Inscription – Point contact Handicap:

Sophie LECLERCQ

07 88 20 15 02

[formation@hautes-alpes.chambagri.fr](mailto:formation@hautes-alpes.chambagri.fr)

## BULLETIN INSCRIPTION

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle (art L. 6353-3 à L.6353-7 du Code du Travail) N° Organisme de formation : 93 05 P0004 05

**A retourner à :**

Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes

Pôle Formation

Maison de l'Agriculture

2 rue Paul Aubert – 05010 GAP cédex

Tel : 04 92 52 53 00

## Formation sur les prairies de fauche

Durée : 7 h – 1 jour en présentiel

### Tarifs

- **0 €/jour** net de taxes Chef d'exploitation, Conjoint collaborateur, Aide-Familial, Cotisant solidaire, Candidat à l'installation sous réserve de prise en charge par Vivéa sinon tarif autre public.
- **175 €/jour** net de taxe salarié d'exploitation, autre Public (je joins un chèque par formation et par personne libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes)

### Signature

Je confirme avoir pris connaissance de la formation (objet, durée, lieu, contenus, méthodes, prérequis, nom et qualité des intervenants et sanction de la formation) et des conditions de vente accessibles sur <https://paca.chambres-agriculture.fr/nos-formations-agricoles-en-paca>

Fait à :

Signature

Le



**Pour la Chambre d'agriculture**

Le Président,  
Eric LIONS



## VOS ATTENTES

### Vous allez participer à la formation « **Formation sur les prairies de fauche** »

*Pour adapter au mieux le contenu de la formation à vos préoccupations, nous vous invitons à retourner le questionnaire avec votre bulletin d'inscription.*

**Nom – Prénom :** \_Crété Elisabeth

➤ **Qu'est-ce qui vous a conduit à participer à cette formation ?**

La contrainte

➤ **Quels sujets souhaitez-vous aborder prioritairement dans cette formation ?**

les dates

➤ **Avez-vous suivi d'autres formations sur ce thème ?** non     oui     non

Si oui, lesquelles et quand :

les dates de fauche....

Ce que vous venez chercher en complément :

➤ **A la fin de la formation vous serez satisfait-e si**

➤ Si j'ai eu des réponses à mes questions

**Avez-vous des difficultés d'apprentissage ou besoin d'aménagement spécifique ?**

non

➤ **Autre(s) question(s) spécifique(s) à cette formation ?**

➤ **Des attentes particulières ou des suggestions dont vous voudriez nous faire part**

Merci de votre collaboration



**Nos services sont certifiés qualité par l'Afnor**